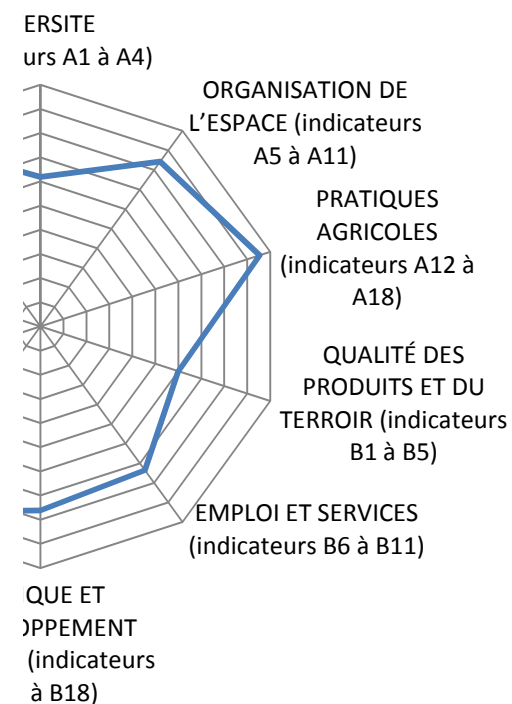


GORCE

Ferme écologique

BILAN ÉNERGETIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA FERME ÉCOLOGIQUE DE GORCE.

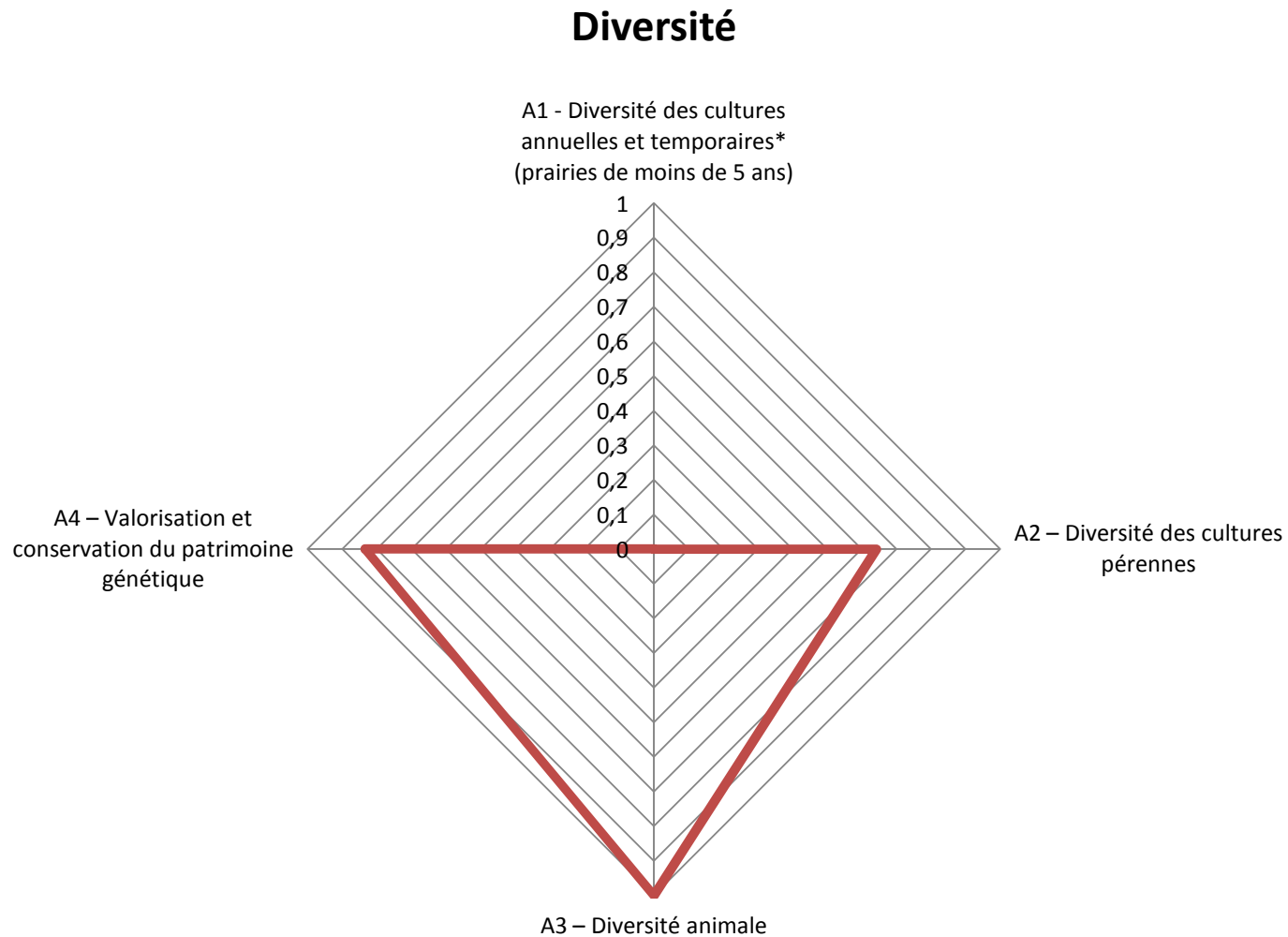
juillet 2018



DIVERSITE (indicateurs A1 à A4)				
Indicateurs	Critères	Modes de calcul	Caractéristiques de l'exploitation	Résultats
A1 - Diversité des cultures annuelles et temporaires* (prairies de moins de 5 ans)	<ul style="list-style-type: none"> Espèces cultivées : les citer + nombre (chaque type de PT et de mélange compte pour 1 espèce) Variétés : les citer + nombre % de légumineuses dans l'assolement (PN et PT > 5 ans exclues) 	<ul style="list-style-type: none"> Par espèce cultivée : 2 Si plus de 6 variétés au total : 2 Si présence de légumineuses dans l'assolement : <ul style="list-style-type: none"> de 5 à 10 % : 1 de 10 à 15 % : 2 plus de 15 % : 3 	Prairies de moins de 5 ans	0/ 14
A2 – Diversité des cultures pérennes	<ul style="list-style-type: none"> Superficie en prairies permanentes ou/et temporaires de plus de 5 ans, en % SAU Espèces arbo ou viti: les citer + nbre Variétés arboricoles : les citer + nbre Cépages de vigne : les citer + nbre Porte-greffes arbo ou viti : les citer + nbre Agroforesterie ou toutes formes de valorisation complémentaire entre l'arbre et une production agricole 	<ul style="list-style-type: none"> Prairie permanente ou/et prairie temporaire de plus de 5 ans : <ul style="list-style-type: none"> moins de 10% de la SAU : 3 plus de 10% de la SAU : 6 Arboriculture/ viticulture et autres cultures pérennes. Par espèce : 3 Si plus de 5 variétés, cépages ou porte-greffes : 2 Agroforesterie, agrosylvopastoralisme, cultures ou prairies associées sous verger <ul style="list-style-type: none"> Si présence > 1 ha : 1 comprise entre 10 et 20% de SAU : 2 supérieure à 20% de la SAU : 3 	PP et PT de plus de 5 ans à plus de 10 % de la SAU : 6 Agroforesterie à plus de 20% SAU : 3	9/ 14
A3 – Diversité animale	<ul style="list-style-type: none"> Espèces : les citer + nbre d'espèces Races : les citer + nbre de races 	<ul style="list-style-type: none"> Par espèce présente : 5 Par race supplémentaire (RS) : 2 <i>Avec races supplémentaires = (Nb races - Nb espèces) Mâles reproducteurs et croisements industriels exclus</i> 	Bovin Hereford et limousin équin chevauxmerins	14/ 14
A4 – Valorisation	<ul style="list-style-type: none"> Races ou variétés régionales dans leur région d'origine 	<ul style="list-style-type: none"> Par race ou variété régionale dans sa région 	Limousin : 3	

<p>et conservation du patrimoine génétique</p>	<p>ayant une fonction économique et patrimoniale: les citer + nbre</p> <p>• Races, variétés, espèces rares et/ou menacées ayant une fonction économique et patrimoniale: les citer + nbre</p>	<p>d'origine : 3</p> <p>• Par race, variété, cépages et porte-greffe, ou espèce rare et/ou menacée : 2</p>	<p>Hereford : 0</p> <p>Merens : 2</p>	<p>5/ 6</p>
<p>DIVERSITE</p>				<p>29/ 48</p>

La diversité des cultures ainsi que la valorisation et la conservation du patrimoine génétique pourrait s'améliorer s'il y avait plus de variétés d'arbres (cépage ou porte greffe) et d'espèces d'animaux (implanter des moutons, chèvres pour diversifier l'élevage) sur la ferme. Une arboriculture ou une agroforesterie apporterait un vrai plus à la diversité. Dans l'ensemble, ce sont des projets qui sont déjà en réflexion ou même en action mais qui mettent du temps à émerger.



ORGANISATION DE L'ESPACE (indicateurs A5 à A11)				
Indicateurs	Critères	Modes de calcul	Caractéristiques de l'exploitation	Résultats
A5 - Assolement	<ul style="list-style-type: none"> • Surface de la culture annuelle (ou culture de moins de 18 mois) occupant la plus grande surface par rapport à la surface assolable en % Surface assolable = SAU – surface prairies permanentes et arbo/viti • Présence significative d'une culture en mixité parcellaire (vesce-avoine, prairie temporaire à flore complexe) : oui/non • Monoculture 	<p><u>Surf de la principale culture annuelle</u></p> <p>Surf assolable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inférieure à 20 % : 8 Inférieure à 25 % : 7 Inférieure à 30% : 6 Inférieure à 35 % : 5 Inférieure à 40 % : 4 Inférieure à 45 % : 3 Inférieure à 50 % : 2 Supérieure à 50% : 0 <ul style="list-style-type: none"> • Présence significative (>10 % de la surface assolable) d'une culture en mixité intra parcellaire : 2 • Parcelle en monoculture depuis 3 ans (sauf prairies, luzerne) : -3 	<p>La surface de la culture annuelle est de 0 % sur la ferme : 8</p> <p>Mixité parcellaire : oui : 2</p>	8 / 8

<p>A6 – Dimension des « parcelles »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie de la plus grande « unité spatiale de même culture » (ne pas prendre en compte les prairies naturelles, parcours, alpages) • Superficie moyenne des « unités spatiales de même culture » 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune « unité spatiale de même culture » de dimension supérieure à : <ul style="list-style-type: none"> 6 ha : 6 12 ha : 3 8 ha : 5 14 ha : 2 10 ha : 4 16 ha : 1 • Si uniquement prairies naturelles, parcours et /ou alpages : 6 • Si dimension moyenne \leq 8 ha : 2 	<p>Uniquement prairies naturelles donc 150 ha : 6</p>	<p>6 / 6</p>
<p>A7 – Gestion des matières organiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • % superficie sur laquelle la matière organique est valorisée ne sont pas pris en compte les lisiers et les matières organiques très fermentescibles (C/N < 8) • % de matière organique compostée 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation de la matière organique <ul style="list-style-type: none"> - sur plus de 10 % de la SAU : 2 - sur plus de 20% de la SAU: 3 • si au moins 50 % des apports sont compostés : 2 	<p>Il y a du fumier mais réparti sur 4ha. Cela ne fait que 2%</p> <p>Tout est composté : 2</p>	<p>2 / 5</p>

<p>A8 – Zone de régulation écologique (ZRE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Citer les zones de régulation écologique présentes : zones humides, prairies inondables, pelouses sèches, bandes enherbées, bosquets, parcours, alpages, arbres isolés • Calculer la surface de ces zones (1 arbre isolé = 1are, haies ou lisières = longueur * 10 m) • % de la SAU • Cartographie des zones à enjeux environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 point par pourcentage de la SAU en ZRE et limité à 7 points (arrondir à la valeur inférieure) point(s) d'eau, zones humides :2 • Prairies permanentes sur zones inondables (<i>non drainées ou amendées</i>), ripisylve : 3 • Terrasses ,murets pierresentretenus : 2 • Parcours non mécanisables, alpages (si pâturage) : 2 • Existence d'une carte localisant les principaux enjeux environnementaux : 3 	<p>Il y a au moins 7% SAU qui est en ZRE : 7</p> <p>zone humide, bande enherbées, bosquets, arbres isolés, espaces protéger, haie, ripisylve ... : 4</p> <p>Il y a des PP sur des zones inondables : 3</p>	<p>12/ 12</p>
<p>A9– Contribution aux enjeux environnementaux du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie concernée par le respect d'un cahier des charges territorialisé (<i>MAET, zones Natura 2000...</i>) en %SAU 	<ul style="list-style-type: none"> • Si respect d'un cahier des charges territorialisé qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> - moins de 50 % de la SAU : 2 - plus de 50 % de la SAU : 4 	<p>Pas de cahier de charge</p>	<p>2 / 4</p>
<p>A10 – Valorisation de l'espace</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer le chargement en UGB/ha de SDA (surfaces destinées aux animaux). Concerne toutes les surfaces impliquées dans l'alimentation du bétail de l'exploitation. Il s'agit donc de la surface fourragère + la surface en 	<ul style="list-style-type: none"> • Chargement <ul style="list-style-type: none"> - compris entre 0,2 et 0,5 UGB/ha SDA : 2 - compris entre 0,5 et 1,4 UGB/ha SDA : 5 - compris entre 1,4 et 1,8 UGB/ha SDA : 3 - compris entre 1,8 et 2 	<p>140 animaux pour 70 ha de foin et 30 d'enrubannage. Cela fait 1,4 UGB/haSDA : 5</p>	<p>5 / 5</p>

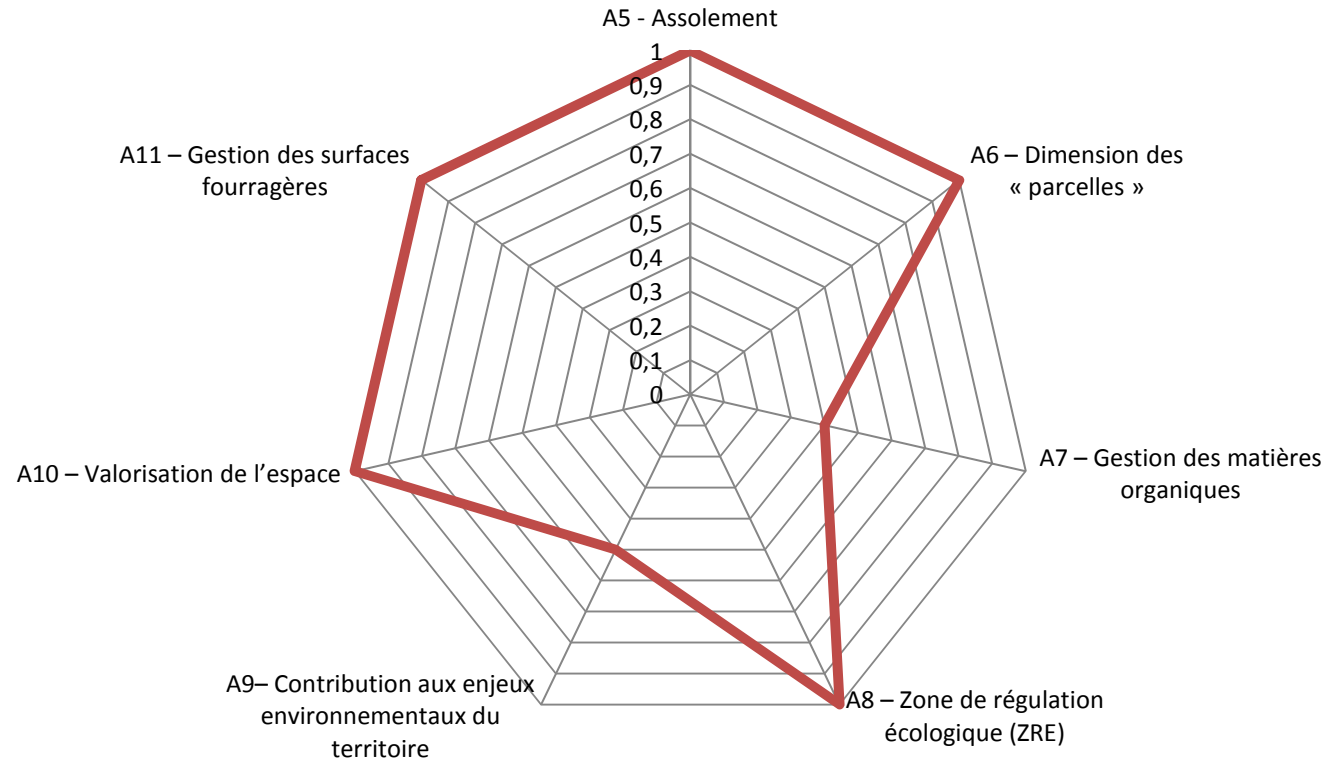
	<p>céréales intra consommée.</p> <p><i>Pour le calcul des UGB zootechniques herbivores et granivores, voir site Internet IDEA www.idea.portea.fr</i></p>	<p>UGB/ha SDA : 1</p> <p>- supérieur à 2 UGB/ha SDA : 0</p> <p>• Si absence d'élevage : 0</p>		
A11 – Gestion des surfaces fourragères	<ul style="list-style-type: none"> • Surface fauchée et pâturée (dans l'année ou une année sur 2 et sur au moins ¼ des surfaces fourragères) en % de la SFP • Surface des prairies permanentes en % de la SAU • Surface de maïs-ensilage en % de la SDA 	<ul style="list-style-type: none"> • Alternance fauche + pâture sur au moins 25 % des surfaces fourragères : 1 • Prairie permanente supérieure à 30 % de la SAU : 2 • Surface maïs ensilage : <ul style="list-style-type: none"> - inférieure à 20 % de la SDA : 1 - comprise entre 20 et 40 % de la SDA : 0 - supérieure à 40 % de la SDA : -1 SDA nulle : 0 	<p>Alternance fauche et pâture sur presque toute la ferme : 1</p> <p>Ce ne sont que des PP : 2</p> <p>Pas de maïs : 0% SDA : 0</p>	3 / 3
ORGANISATION DE L'ESPACE				38 / 43

Organisation de l'espace

Les points forts vis-à-vis de l'organisation de l'espace à Gorce relèvent principalement de leurs systèmes de pâturage tournant, avec les aménagements paysagés. Ils ont su inclure des animaux déforester ou de déséquilibrer l'écosystèmes.

La mise en place d'un cahier des charges territoriales serait important pour prouver qu'il y a une contribution aux enjeux environnementaux sur le territoire.

La matière organique(bouse) n'est pas stockée car les vaches vivent en pâturage sauf si elles sont malades ou qu'elles sont à surveiller. Il n'y a donc pas de stock (ou très peu) et tous les excréments sont répartis équitablement et naturellement, sans intervention de l'homme.



PRATIQUES AGRICOLES (indicateurs A12 à A18)

Indicateurs	Critères	Modes de calcul	Caractéristiques de l'exploitation	Résultats
A12 - Fertilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan apparent de l'azote • Présence de cultures pièges à nitrates • Fertilisation phosphatée et potassique en unités/ha (moyenne sur 2 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan apparent : <ul style="list-style-type: none"> - inférieur à 30 kg N/ha : 8 - compris entre 30 et 40 kg : 7 entre 40 et 50 kg : 6 entre 50 et 60 kg : 4 entre 60 et 80 kg : 2 entre 80 et 100 kg : 0 - > 100 kg d'azote/ha/an : -2 • Cultures de <i>pièges à nitrates</i> sur au moins 10 % de la SAU : 2 • Apport de P minéral > 40 U/ha SAU/an : -1 • Apport de K minéral > 40 U/ha SAU/an : -1 	<p>Bilan apparent de l'azote : compris entre 40 et 50 kg N/ha : 6</p> <p>Vache allaitante 66 * 65 nombre Bovin 65 * 10 Génisse 1 à 2 ans : 8 * 48 Bovin de plus de 2 ans : 19 * 66 = 43 kg N/ha</p>	6 / 8
A13 – Effluents organiques liquides	<ul style="list-style-type: none"> • Présence ou absence d'effluents organiques liquides (pompables) • Traitement des effluents liquides par lagunage ou compostage • Traitement collectif • Absence de traitement des effluents organiques liquides 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence d'effluents organiques liquides : 3 • Traitement individuel biologique aérobie des effluents avec épandage agréé uniquement sur les surfaces de l'exploitation : 2 • Lagunage, compostage : 2 • Traitement collectif des effluents avec plan d'épandage agréé : 2 • Aucun traitement sur les effluents liquides : 0 	Absence : 3	3 / 3
A14 – Pesticides	<ul style="list-style-type: none"> • Surface traitée développée* (1 ha traité n fois à 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de traitement : 13 	Pas de traitement : 13	13 / 13

	<p>la dose homologuée = n ha et 1 ha traité 1 fois à ½ dose = ½ ha les traitements localisés ou de semence compte pour ½ traitement)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de panneaux récupérateurs • Traitement aérien, fumigation, brumisation. <p>Superficie concernée ?</p> <p>Ne pas oublier les traitements de semence (1/2 ha par ha semé)</p> <p>Pression polluante calculée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de substances classées toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou tératogènes (voir classification sur le site IDEA www.idea.portea.fr) • Lutte biologique ? • Tenue d'un cahier d'observation et d'enregistrement des pratiques de traitement ? • Rinçage des fonds de cuve au champ 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression polluante (PP) PP = Surface développée / SAU - PP inférieure à 1 : 12 - comprise entre 1 et 2 : 10 - entre 2 et 3 : 8 - entre 3 et 4 : 6 - entre 4 et 6 : 4 - entre 6 et 8 : 2 - entre 8 et 10 : 1 - entre 10 et 12 : 0 <p>Au-delà, par traitement supplémentaire : – 0,5</p> <p>Coefficients de pondération :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de panneaux récupérateurs des flux latéraux : compter 0.9 ha par ha traité. • Utilisation de substances classées toxiques, très toxiques, cancérigènes, mutagènes, tératogènes ou reprotoxiques CMR : compter 2 ha par ha traité. • Traitement aérien, fumigation, brumisation, pulvérisation manuelle : compter 4 ha par ha traité. • Lutte biologique sur plus de 10% des surfaces traitées : 2 		
--	---	---	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Absence de tenue d'un cahier d'observation et d'enregistrement des pratiques de traitement ou de dispositif de rinçage des fonds de cuve au champ : -3 		
A 15 - Traitements vétérinaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'interventions vétérinaires ? A ramener sur l'effectif du cheptel = « traitement vétérinaire » Les traitements obligatoires ainsi que les traitements homéopathiques et les huiles essentielles ne sont pas pris en compte. • Utilisation de vermifuges systémiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement vétérinaire (TV) : TV = $(\text{Nb traitements} \times \text{nb animaux traités})$ Effectif cheptel total - TV inférieur à 0.5 : 3 - compris entre 0,5 et 1 : 2 - compris entre 1 et 2 : 1 - supérieur à 2 : 0 • Aucune utilisation de vermifuges systémiques : 1 	<p>TV : moins de 0,5 : 3</p> <p>Pas de vermifuges systémiques : 1</p>	3 / 3
A 16 – Protection de la ressource sol	<ul style="list-style-type: none"> • Superficie en travail du sol sans retournement. • Superficie ayant un couvert végétal quasi-permanent. • Aménagement anti-érosifs (terrasses, murets, bandes enherbées perpendiculaires à la pente...) ? • Paillage, enherbement des cultures pérennes... ? • Brûlage des pailles ? (ne pas tenir compte si cas de maladie des bois avéré) 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail du sol sans retournement - sur 30 à 50 % de la SAU : 1 - sur 50 à 80 % : 2 - sur plus de 80 % : 3 • Prairies permanentes ou couverts herbacés en végétation au moins 11 mois sur 12 : - moins de 25 % de la surface totale : 0 - de 25 à 40 % : 1 - de 40 à 60 % : 2 - plus de 60 % : 3 • Aménagement anti-érosifs (terrasses, murets, bandes enherbées perpendiculaires à la pente...) : 2 • Paillage, enherbement des cultures pérennes... : 3 	<p>Pas de retournement : 1</p> <p>PP plus de 60 % : 3</p> <p>Aménagement : oui : 2</p>	5 / 5

		<ul style="list-style-type: none"> • Brûlage des pailles ou sarments:- 3 		
A 17 – Gestion de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> • Irrigation : oui /non ? • Superficie irriguée (dont lutte antigel), en% de la SAU • Superficie en irrigation localisée • Irrigation à partir d'une retenue collinaire ou d'un bassin de récupération des eaux de pluie, de drainage ou de ruissellement • Irrigation par pivot ou rampe frontale. • Rotation des parcelles irriguées • Prélèvement individuel, (forage, ruisseau, puits), non déclaré et/ou non équipé de compteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'irrigation : 4 • Irrigation localisée <ul style="list-style-type: none"> - sur plus de 50 % des surfaces irriguées : 4 - entre 25 et 50 % : 2 - sur moins de 25 %: 0 • Dispositif d'irrigation (et/ou lutte antigel) <ul style="list-style-type: none"> - sur moins de 1/3 de la SAU: 1 - À partir d'une retenue collinaire ou d'un bassin de récupération des eaux de pluie, de drainage ou de ruissellement : 1 • Irrigation par pivot ou rampe frontale (si parcelle < 8 ha) : 1 • Rotation des parcelles irriguées : 1 • Prélèvement individuel (forage, ruisseau, 	Pas d'irrigation : 4	4 / 4

		<p>puits), non déclaré et/ou non équipé de compteur : - 2</p>		
<p>A 18 – Dépendance énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de litres de fioul consommés <i>Inclure fioul des opérations faites par entreprise (labour, récolte) 30 l/ha</i> • Nombre de kWh • Nombre d'unités d'N • Nombre de kg de gaz • Nombre de tonnes de paille brûlée au champ • Aliments concentrés achetés (AC : <i>Aliments concentrés achetés</i>) <p>Calculer l'EFH (équivalent fioul/ha SAU) avec : 1 litre fioul = 40 MJ 1 unité d'azote = 56 MJ 1 kwh = 9,5 MJ 1 kg gaz = 51 MJ 1 kg AC = 4 MJ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Équivalent fioul par hectare SAU (EFH) $\frac{\sum(\text{fioul (MJ)} + \text{N(MJ)} + \text{elec(MJ)} + \text{gaz(MJ)} + \text{AC(MJ)})}{40 \times \text{SAU}}$ - EFH inférieur à 200 l/ha : 8 - compris entre 200 et 250 l/ha : 7 - entre 250 et 300 l/ha : 6 - entre 300 et 400 l/ha : 4 - entre 400 et 500 l/ha : 2 - entre 500 et 700 l/ha : 1 - supérieur à 700 l/ha : 0 - supérieur à 1 000 l/ha : - 1 • Séchage en crib ou séchage en grange solaire ou autre dispositif d'économie et de récupération de chaleur : 1 <i>Ex : écrans thermiques, chauffage localisé</i> 	<p>3500 L / an pour les tracteur 550 L / an pour la voiture kWh : 213 N : 0 Kg de gaz : 0 Paille brûlée : 0 Aliment concentré : 1 tonne = 27,3 l/ha</p> <p>Pas de crib, pas de récupération de chaleur car séchage solaire</p> <p>Pas d'éolienne, biogaz, ... mais argent redistribué à l'innovation d'Enercop</p> <p>Pas de bois de chauffage ni de production</p>	<p>8 / 10</p>

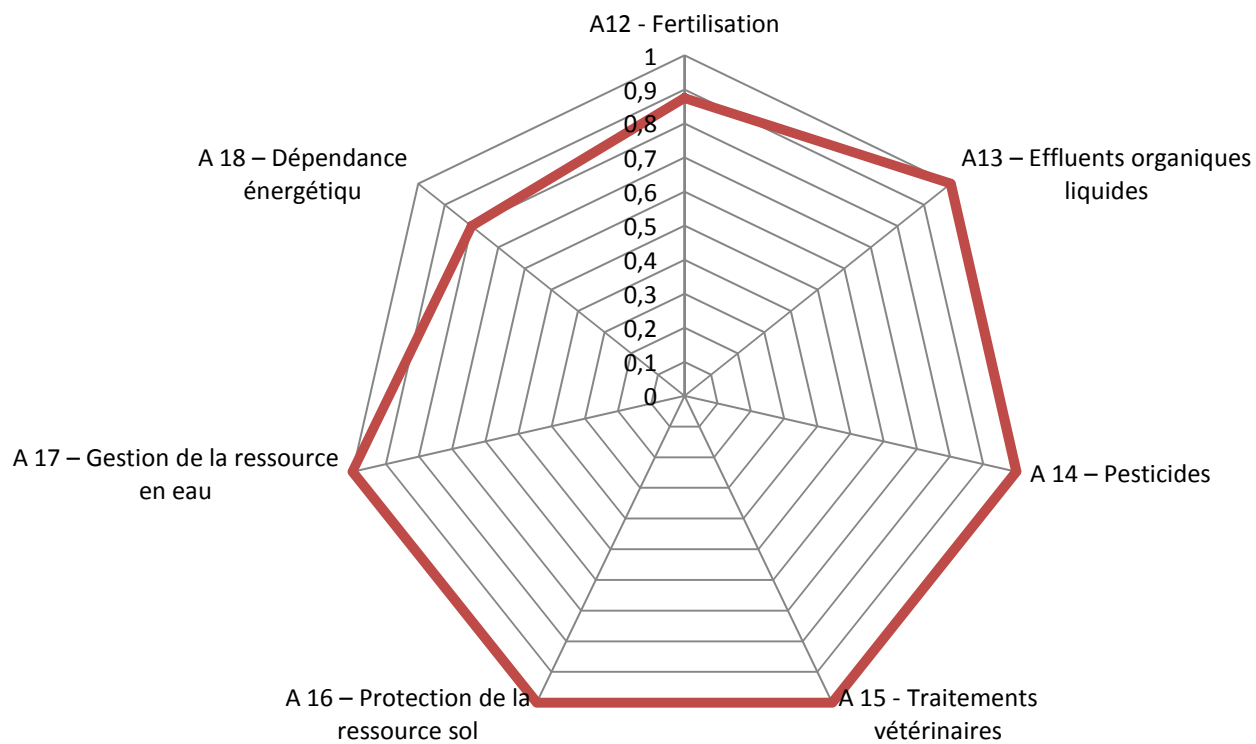
	<ul style="list-style-type: none"> • Séchage en crib, grange solaire ou autre dispositif d'économie et de récupération de chaleur • Eolienne, biogaz, photovoltaïque bois de chauffage biocarburant 	<ul style="list-style-type: none"> • Eolienne, biogaz, photovoltaïque... : 2 • Production et/ou utilisation de bois de chauffage : 2 • Production d'huile végétale pure : 2 	Pas d'huile végétale pure	
PRATIQUES AGRICOLES				42 / 46

La ferme est autonome en eau. Cette eau provient des mares creusées au préalable.

L'absence d'effluents organiques liquides et de pesticides, la protection des ressources du sol sont au maximum. Le nombre d'interventions vétérinaires est quant à lui au niveau le plus bas.

Pour augmenter le bilan apparent de l'azote, il faudrait ajouter des cultures de pièges à nitrates sur au moins 10 % de la SAU.

Pratiques agricoles



QUALITÉ DES PRODUITS ET DU TERROIR (indicateurs B1 à B5)

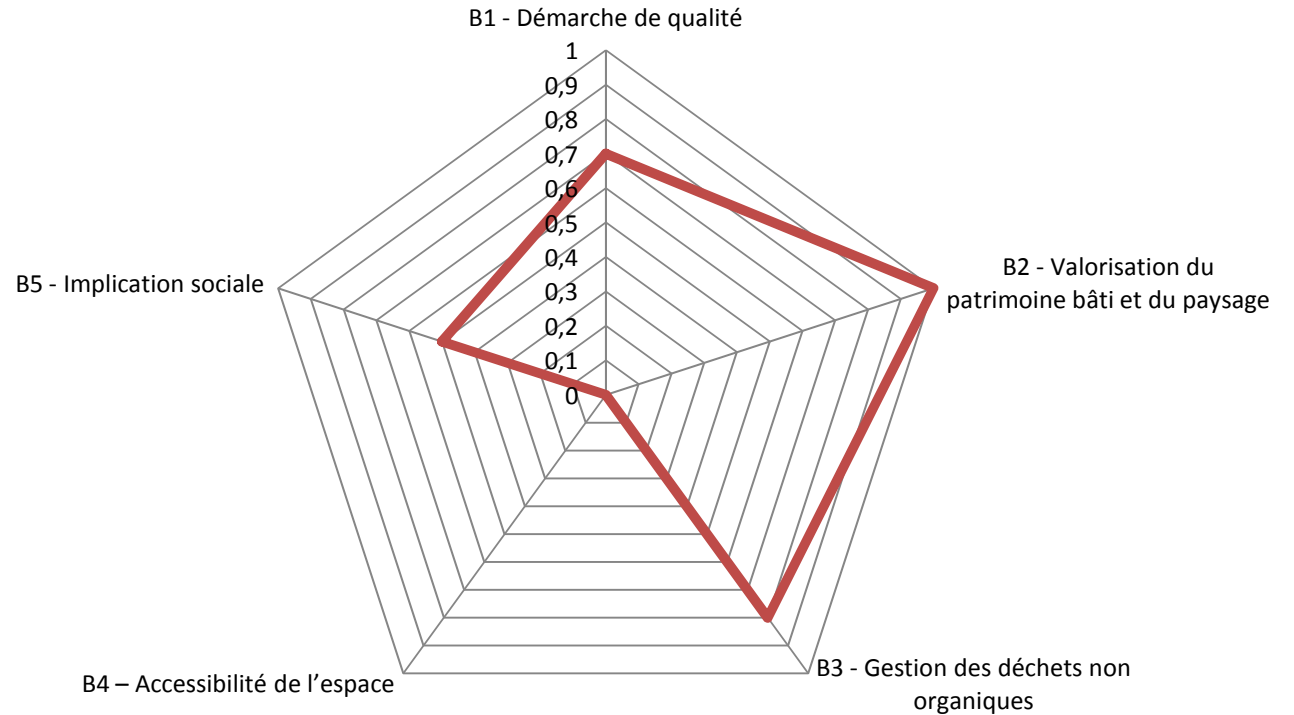
Indicateurs	Critères	Mode de calcul	Caractéristiques de l'exploitation	Résultat
B1 - Démarche de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Liée au territoire (AOC, IGP...) • Liée au process (label rouge, norme ISO 14000, HACCP) • Agriculture Biologique <p>Ne prendre en compte que les productions représentant plus de 10% du CA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • liée au territoire (AOC, IGP...):3 • liée au process (label rouge, norme ISO 14000, CCP...):3 • Agriculture Biologique : 7 	<p>Liée au territoire : pas en viande bovin</p> <p>Pas de label</p> <p>AB : 7</p>	7 / 10
B2 - Valorisation du patrimoine bâti et du paysage	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien du bâti ancien et du petit patrimoine rural • Qualité architecturale et intégration paysagère du bâti récent • Qualité des abords <p>• Aménagement paysager des surfaces de l'exploitation (bandes florales entretien du bocage...)</p>	<p>Auto-estimation : de -1 à +2 par item :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien du bâti ancien et du petit patrimoine rural • Qualité architecturale et intégration paysagère du bâti récent • Qualité des abords du siège d'exploitation <p>• Aménagement paysager des surfaces de l'exploitation : 2</p>	<p>Architecture sublime, la plus belle ferme du limousin : 6</p> <p>Champs paysager : 2</p>	8 / 8
B3 - Gestion des déchets non organiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réutilisation/valorisation au niveau local • Tri sélectif et élimination par collecte collective • Brûlage, enfouissement, plasticulture... 	<ul style="list-style-type: none"> • Réutilisation/valorisation au niveau local : 3 • Tri sélectif et élimination par collecte collective : 2 • Brûlage, enfouissement : - 3 • Plasticulture, enrubannage : -3 	<p>Réutilisation de la ferme d'Etienne : 3</p> <p>Tri sélectif : 2</p> <p>Enrubannage avec du autodégradant : -1</p>	4 / 5

B4 – Accessibilité de l'espace	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs de clôtures passantes ou d'accessibilité au public, circulation VTT, chevaux, randonneurs... • Entretien des chemins et/ou aménagement des abords 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs de clôtures passantes ou d'accessibilité du public, circulation VTT, chevaux, randonneurs:2 • Entretien des chemins et/ou aménagement des abords : 3 	Non : 0	0 / 5
B5 - Implication sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Implication dans des structures associatives et/ou électives non professionnelles : les citer • Responsabilité dans une structure associative • Ouverture de l'exploitation à la vente directe ou à la dégustation • Habitation sur ou à proximité de l'exploitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication dans structures associatives et/ou électives, par association : 2 <i>(limité à 3 structures dont une professionnelle)</i> • Responsabilité dans une structure associative : 2 • Ouverture de l'exploitation à la vente directe ou à la dégustation : 2 • Habitation très éloignée du siège de l'exploitation : -1 	Structure associative : 2 Responsabilité : 2 Vente directe : Amap + livraison Habitation éloignée : -1	3 / 6
QUALITE DES PRODUITS ET DU TERROIR				22 / 33

Qualité des produits et du terroir

Pour ce qui est de la qualité du produit et du lien entre la ferme et le territoire, l'exploitation a un niveau supérieur à la moyenne. L'enrubannage est malheureusement bien utile car il est principalement utilisé pour l'engraissement des vaches. Cette pratique réalisée en partenariat avec un autre paysan utilise des matériaux plastique. Mais il serait important d'appliquer des labels autres le « AB » pour mettre en valeur les qualités de la ferme, de la viande et du mode de vie qui sont choisis.

L'espace manque de passerelles pour partager les champs entre le paysan et les randonneurs. En complément des chemins, il pourrait y avoir des dispositifs de clôtures passantes ou d'accessibilité au public. La circulation en VTT, cheval est même impossible dans les champs tels qu'ils sont aujourd'hui.



EMPLOI ET SERVICES (indicateurs B6 à B11)

Indicateurs	Critères	Modes de calcul	Caractéristiques de l'exploitation	Résultats
B6 - Valorisation par filières courtes	<ul style="list-style-type: none"> • % de vente en filière courte dans le chiffre d'affaires <i>(Filière courte: vente directe ou 1 intermédiaire maximum ou transformation (même partielle) sur place)</i> • Ventes à proximité (siège exploitation ou marché local) 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 point par tranche de 5 % du Ratio : <u>Valeur des ventes directes(hors aides)</u> Chiffre d'Affaires (hors aides) • Si ventes à proximité : 2 	<p>Filière courte : 18 % : 3</p> <p>Vente à proximité : 2</p>	5 / 7
B7- Autonomie et valorisation des ressources locales	<ul style="list-style-type: none"> • % d'autonomie alimentaire • % d'autonomie en engrais et amendements organiques • Provenance des animaux d'élevage • Valorisation des ressources énergétiques renouvelables locales • Récupération des eaux de pluies • Autonomie semencière 	<p>Aliments</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autonomie ou quasi-autonomie fourragère : 5 • Plus de 50% des achats d'aliments du bétail (en quantité ou en valeur) sont issus du territoire local : 2 • Moins de 50% des achats d'aliments du bétail sont issus du territoire : 0 <p>Engrais organiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moins de 20% des approvisionnements (en valeur ou en quantité) sont produits sur le territoire : - 1 • Si échanges paille-fumier ou équivalent : 1 <p>Animaux (hors reproducteurs) Achats d'animaux produits sur le territoire local : 1</p> <p>Énergie Utilisation d'énergie d'origine agricole ou forestière produite sur le territoire : 2</p> <p>Eau Valorisation, récupération de l'eau de pluie : 1</p>	<p>Autonomie : 5</p> <p>Achat animaux : 1</p> <p>Récupération de l'eau : 1</p> <p>Pas de semence maïs auto production</p>	7 / 10

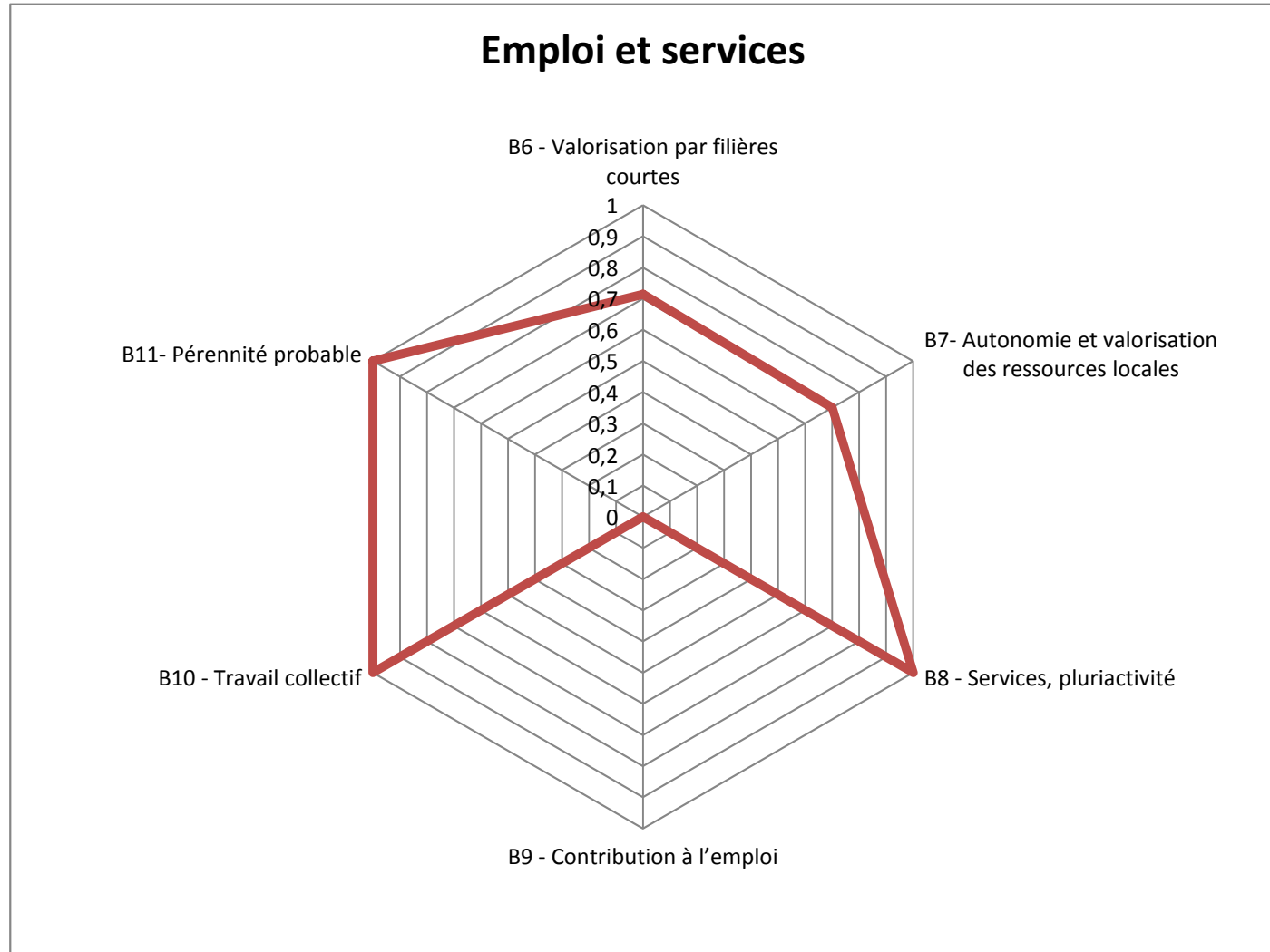
		Autonomie semencière Semences et plants en partie autoproduits : 2		
B8 - Services, Pluriactivités	<ul style="list-style-type: none"> • Services marchands rendus au territoire • Agrotourisme • Ferme pédagogique • Pratique d'insertion ou d'expérimentations sociales 	<ul style="list-style-type: none"> • Services marchands rendus au territoire : 2 • Agrotourisme : 2 • Ferme pédagogique : 2 • Pratique d'insertion ou d'expérimentations sociales : 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Ferme pédagogique : 2 • Expérimentation sociale : 3 	5 / 5
B9 - Contribution à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Surface / UTH (unité de travail humain) • Création d'emploi dans les 5 dernières années • Création d'emploi en commun (groupement d'employeur...) • Valorisation de la main d'œuvre saisonnière mobilisable sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Surface /UTH : <ul style="list-style-type: none"> > 125 ha /UTH :0 Entre 50 et 125 UTH/ha :1 Entre 20 et 50 UTH/ha :2 < 20 ha/UTH : 4 • Création d'un emploi sur l'exploitation dans les 5 dernières années : 4 • Création d'un emploi dans le cadre d'un réseau de proximité (groupement d'employeur) : 2 • Plus de 50% de main d'œuvre saisonnière habite sur le territoire : 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Surface / unité de travail humain : 150 ha / 1 UTH : 0 	0 / 6
B10 - Travail collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun des équipements et des services (CUMA, GIE...) • Banque de travail, entraide (+ de 10 j/an) • Groupement d'employeurs • Travail en réseau (CIVAM, GDA...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun des équipements et des services : 1 • Banque de travail, entraide (plus de 10 j/an) : 1 • Groupement d'employeurs : 1 • Travail en réseau : 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun : 1 • Entraide : 1 • Groupement employeur : 1 • Travail en réseaux : 3 	5 / 5
B11- Pérennité probable	<ul style="list-style-type: none"> • Existence quasi certaine de l'exploitation dans 10 ans • Existence probable • Existence souhaitée 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence quasi certaine de l'exploitation dans dix ans : 3 • Existence probable : 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de l'exploitation dans 10 ans : 3 	3 / 3

	<ul style="list-style-type: none"> • Disparition probable de l'exploitation dans 10 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence souhaitée si possible : 1 • Disparition probable de l'exploitation d'ici dix ans : 0 		
EMPLOIS ET SERVICES				25 / 33

Sur la ferme, il n'y a pas de contribution à l'emploi car il n'y a que Pierre-Antoine. Son objectif est de créer un deuxième poste sur une fonction différente de l'élevage des vaches à viande.

On peut imaginer que dans 10 ans, la ferme sera plus diversifiée avec de l'arboriculture et de la variété dans les espèces présentes.

Il y a une volonté d'aller dans un modèle économique basé sur une filière courte.



ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN (indicateurs B12 à B18)

Indicateurs	Critères	Modes de calcul	Caractéristiques de l'exploitation	Résultats
<p>B12 - Contribution à l'équilibre alimentaire mondial et à la gestion durable des ressources planétaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élevage : Calculer taux d'importation = surface importée/SAU (4 t d'aliment du bétail concentré achetées = 1 ha équivalent de surface importée) • Exploitation sans élevage • Production de plantes à protéines si plus de 30 % de la SAU: 5 	<p>Élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'importation (TI) TI = surface importée / SAU TI inférieur à 10 %: 10 10 < TI < 20 %: 8 20 < TI < 30 %: 6 30 < TI < 40 %: 4 40 < TI < 50 %: 2 TI supérieur à 50 %: 0 <p>Exploitation sans élevage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production de plantes à protéines si plus de 30 % de la SAU: 5 	<p>Pas de taux d'importation : 10</p>	<p align="center">10 / 10</p>
<p>B13 – Bien-être animal</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-évaluation de la capacité d'accès à l'eau, du confort au champ et dans les bâtiments d'élevage et de l'état sanitaire. • Ateliers en claustration ou en zéro pâturage 	<ul style="list-style-type: none"> • Bien-être animal (ne retenir que la note la plus faible obtenue pour les quatre items suivants : -Auto-évaluation de la capacité d'accès à l'eau propre : 0 à 3 -Auto-évaluation du confort au champ (ombre, abris...) : 0 à 3 -Auto-évaluation du confort dans les bâtiments d'élevage : 0 à 3 -Auto-évaluation de l'état physique du cheptel (boiterie, blessures...) : 0 à 3 • Présence d'atelier en zéro-pâturage ou en claustration : -1 par atelier • Absence de production animale : 0 	<p>Eau propre : 3 Confort des champs : 3 Bâtiments d'élevage : bergerie Etat physique : 3</p>	<p align="center">3 / 3</p>
<p>B14 - Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jours de formation annuelle • Nombre de jours d'accueil de stagiaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Par jour de formation continue annuelle et par UTH (plafonné à 5 points) : 1 	<p>Formation continue : 10 jours par an : 5</p>	<p align="center">6 / 6</p>

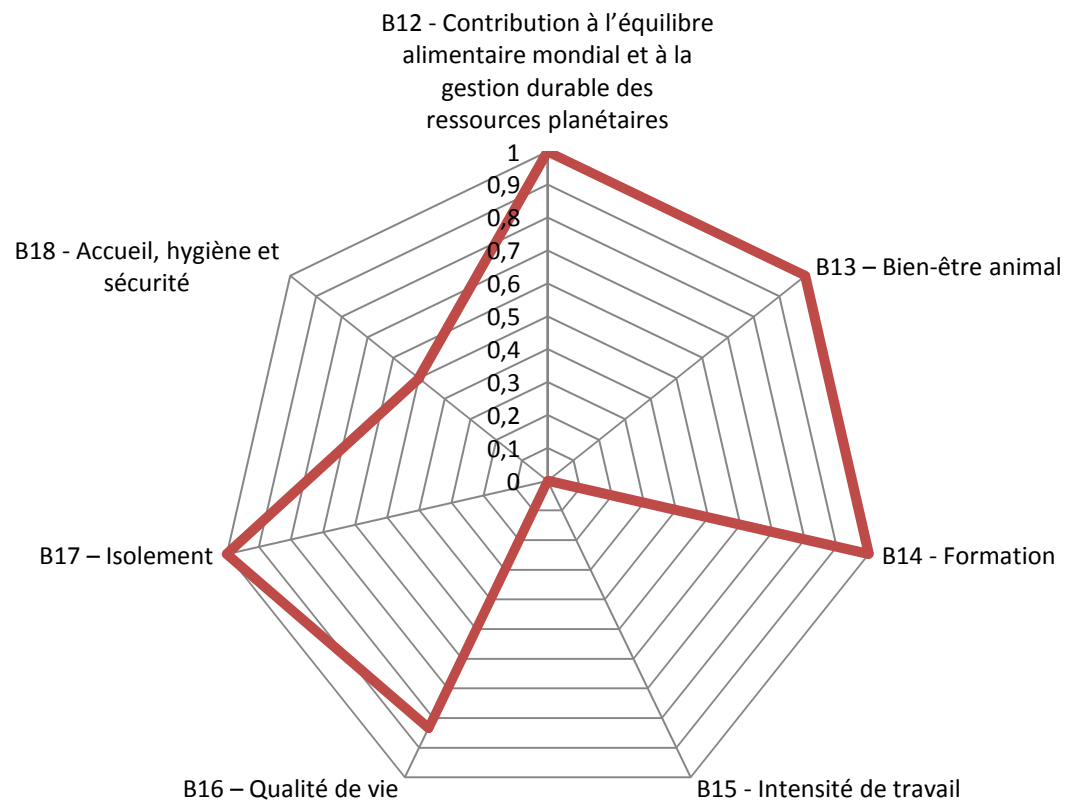
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupes de professionnels ou d'étudiants accueillis 	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de stagiaires rémunérés (plus de 10 j/an) : 2 • Accueil de groupes de professionnels (ou d'étudiants). Par groupe (<i>limité à 2 points</i>) : 1 	<p>Groupe professionnel : oui thésarde : 2</p>	
B15 - Intensité de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de semaines par an où l'agriculteur (trice) se sent surchargé(e). A dire d'agriculteur (ici sont pris en compte les salariés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de semaines par an où l'agriculteur se sent surchargé : 7 – 1 point par semaine surchargée 	100 jours de surcharge	0 / 7
B16 – Qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-estimation de 0 (très mauvaise) à 6 (très bonne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-estimation de 0 à 6 		5 / 6
B17 – Isolement	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-estimation de 0 à 3 du sentiment d'isolement géographique, social, culturel... 	<ul style="list-style-type: none"> • Auto-estimation de 0 à 3 du sentiment d'isolement géographique, social, culturel... 		3 / 3
B18 - Accueil, hygiène et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité d'accueil et d'hébergement de la main-d'œuvre temporaire : noter de 0 à 2 selon estimation • Sécurité des installations • Local phyto en conformité avec les préconisations réglementaires (cf. site IDEA : http://www.idea.portea.fr/79.0.html) 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité d'accueil et d'hébergement de la main d'œuvre temporaire : de 0 à 2 selon estimation • Sécurité des installations si contrôle par un organisme certifié : 1 • Local de stockage des pesticides conforme aux préconisations réglementaires : 1 	<p>Qualité d'accueil et d'hébergement : 2</p>	2 / 4
ÉTHIQUE ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN				29 / 34

Il y a une réelle importance qui est accordée à la notion du « bien être animal ».

Il n'y a pas de pesticide donc pas de local pour les garder.

Le fait que Pierre-Antoine soit surchargé semble logique étant donné qu'il est seul à travailler.

Échelle de durabilité socioterritoriale



ÉCHELLE DE DURABILITE ÉCONOMIQUE

VIABILITÉ (indicateurs C1 à C2)

Indicateurs	Critères	Modes de calcul	Caractéristiques de l'exploitation	Résultats
C1 - Viabilité économique	<ul style="list-style-type: none"> • $VE = (EBE - BF) / UTH$ non salariée : à calculer BF= besoin de financement =1/2amortissement + annuités (moyenne des 3 dernières années) <i>UTH: ne pas compter les salariés ni associés rémunérés mais intégrer le travail effectué par la famille.</i> <i>Réintégrer dans l'EBE la rémunération des associés</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Viabilité économique (VE) : $VE = (EBE - BF) / UTH$ non-salariée VE: - Moins de 1 Smic annuel net : 0 - de 1 à 1,1 Smic : 1 - de 1,1 à 1,2 Smic : 2 - de 1,2 à 1,3 Smic : 5 - de 1,4 à 1,5 Smic : 8 - de 1,5 à 1,6 Smic : 10 - de 1,7 à 1,9 Smic : 12 - de 1,9 à 2,2 Smic : 14 - de 2,2 à 2,6 Smic : 16 - de 2,6 à 2,8 Smic : 18 - de 2,8 à 3 Smic : 19 - Plus de 3 Smic : 20 	$VE = 39547 / 13788 = 2,87 : 19$	19 / 20
C2 - Taux de spécialisation économique	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est la part du chiffre d'affaires de la plus importante production ou du plus important métier ? • Part du chiffre d'affaires achetée par le plus gros client • Atelier en intégration ou travail à façon 	<ul style="list-style-type: none"> • La plus importante production ou le principal métier génère (hors primes et subventions) : - moins de 25 % du CA: 8 - entre 25 et 50 % du CA: 4 - entre 50 et 80 % du CA: 2 - plus de 80 % du CA. : 0 • Le plus important client achète (hors primes et subventions) : - moins de 25 % du CA. : 4 - de 25 à 50 % du CA. : 2 - plus de 50 % du CA. : 0 • Si atelier en intégration ou travail à façon: - 2 	Viande à plus de 80 % Les plus importants clients achètent plus de 50%	0 / 10

VIABILITE				19 / 30

INDÉPENDANCE (indicateurs C3 à C4)				
Indicateurs	Critères	Modes de calcul	Caractéristiques de l'exploitation	Résultats
C3 - Autonomie financière	<ul style="list-style-type: none"> • Calculer la dépendance financière : $DF = (\text{annuités} + \text{Frais financiers à Court Terme}) / \text{EBE}$ (inclure les annuités privées liées à l'exploitation, foncier exclu sauf acquisition indispensable) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance financière (DF) : $DF = \Sigma (\text{Annuités} + \text{frais financier CT}) / \text{EBE}$ DF : - inférieure à 20 % : 15 - comprise entre 20 et 25 % : 12 - comprise entre 25 et 30 % : 9 - comprise entre 30 et 35 % : 6 - comprise entre 35 et 40 % : 3 - supérieure à 40 % : 0 	DF : 36 % : 3	3 / 15
C4 - Sensibilité aux aides et aux quotas	<ul style="list-style-type: none"> • Calculer la sensibilité aux aides : $SA = \Sigma \text{aides} / \text{EBE}$ Aides prises en compte (premier pilier) <i>DPU normaux (couplés ou non)</i> <i>DPU Jachères</i> <i>Aides couplées</i> <i>Aides spécifiques (ACE, Protéine, Blé dur...)</i> Aides non prises en compte (deuxième pilier) <i>Aides régionales ou départementales, ainsi que les CAD, MAE, ICHN et PHAE, aides au boisement de terres agricoles.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilité aux aides (SA) : $SA = \Sigma \text{aides} / \text{EBE}$ SA : - inférieure à 20 % : 10 - comprise entre 20 et 40 % : 8 - comprise entre 40 et 60 % : 6 - comprise entre 60 et 80 % : 4 - comprise entre 80 et 100 % : 2 - supérieure à 100 % : 0 	Aide : 53 000 euro/an, soit 76 % : 4	4 / 10

INDÉPENDANCE

7 / 25

TRANSMISSIBILITÉ (indicateur C5)

Indicateurs	Critères	Modes de calcul	Caractéristiques de l'exploitation	Résultats
C5 - Transmissibilité économique	<ul style="list-style-type: none"> • Calculer la transmissibilité : $T = \text{Capital} / \text{UTH non salariés sauf associés}$ <i>Utiliser la valeur de négociation (valeur potentielle de vente à dire d'exploitant ou d'expert) ou à défaut la valeur comptable du capital d'exploitation</i> <i>Capital d'exploitation = Total valeur de l'actif hors foncier sauf si achat foncier inévitable</i> <i>UTH non salariées</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Transmissibilité = Capital d'exploitation / UTH non-salariés Transmissibilité : <li style="padding-left: 20px;">- inférieure à 80 k€/UTH: 20 <li style="padding-left: 20px;">- comprise entre 80 et 90 k€: 18 <li style="padding-left: 20px;">- comprise entre 90 K€ et 100 k€: 16 <li style="padding-left: 20px;">- comprise entre 100 et 120 k€: 14 <li style="padding-left: 20px;">- comprise entre 120 et 140 k€: 12 <li style="padding-left: 20px;">- comprise entre 140 et 160 k€: 10 <li style="padding-left: 20px;">- comprise entre 160 et 200 k€: 8 <li style="padding-left: 20px;">- comprise entre 200 et 250 k€: 6 <li style="padding-left: 20px;">- comprise entre 250 et 350 k€: 4 <li style="padding-left: 20px;">- comprise entre 350 et 500 k€: 2 <li style="padding-left: 20px;">- supérieure à 500 k€: 0 	Transmissibilité est égale à 250k€ : 6	6 / 20
TRANSMISSIBILITÉ				6 / 20

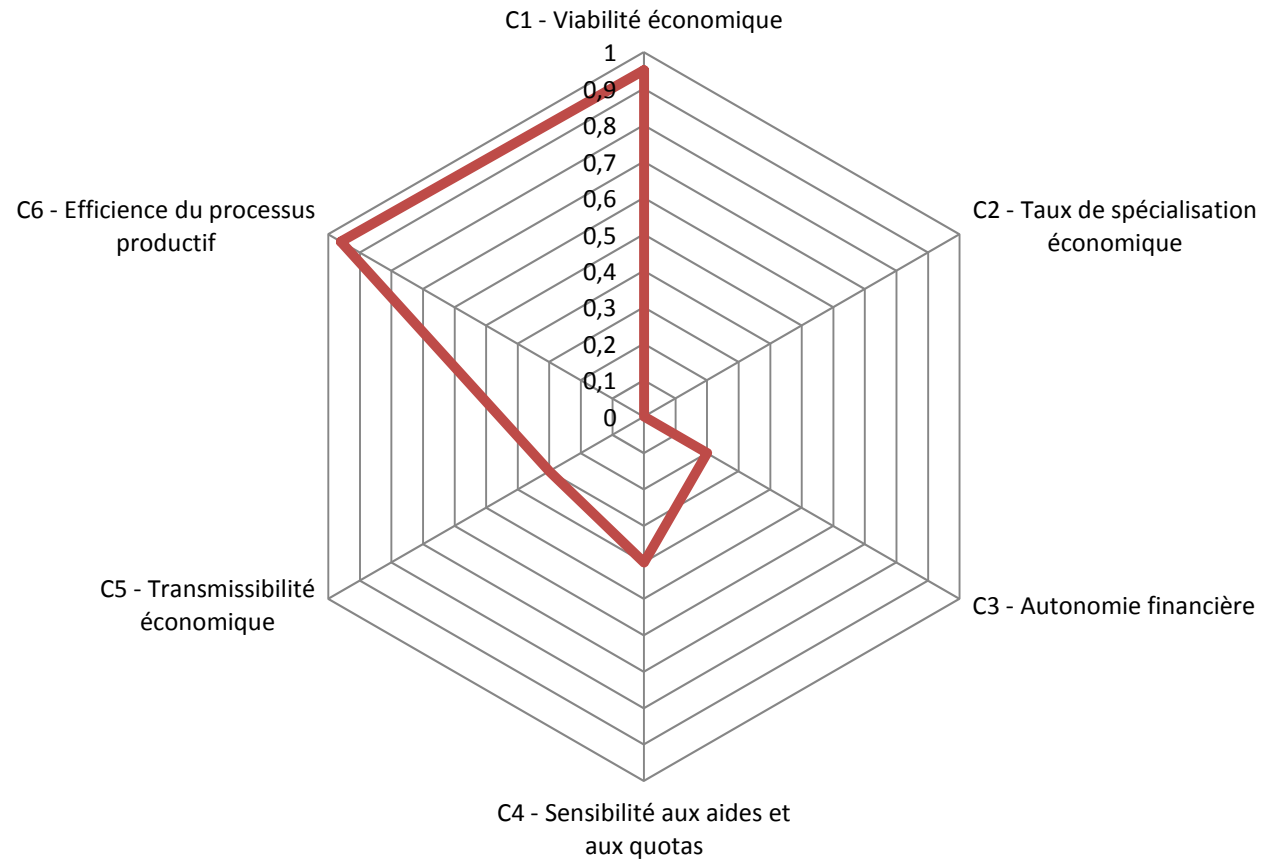
EFFICIENCE (indicateur C6)

Indicateurs	Critères	Modes de calcul	Caractéristiques de l'exploitation	Résultats
C6 - Efficience du processus productif	<ul style="list-style-type: none"> • Calculer l'efficience : $E = (\text{Produits} - \text{intrants}) / \text{Produits}$ <i>(produits hors primes PAC)</i> Intrants = montant des consommables (énergie, eau, engrais, pesticides, semences, aliments du bétail, médicaments, intrants des ateliers de transformation...), frais de MO temporaire spécifique et travaux par tiers relatifs à la production Produit : montant des ventes hors primes 	<ul style="list-style-type: none"> • Efficience = $(\text{Produit} - \text{Intrants}) / \text{Produit}$ Efficience : - inférieure à 10 % : 0 - comprise entre 10 et 20 % : 3 - comprise entre 20 et 30 % : 6 - comprise entre 30 et 40 % : 9 - comprise entre 40 et 50 % : 12 - comprise entre 50 et 60 % : 15 - comprise entre 60 et 70 % : 18 - comprise entre 70 et 80 % : 21 - comprise entre 80 et 90 % : 24 - supérieure à 90 % : 25 	L'efficience = 87,6 % soit 24	24 / 25
EFFICIENCE				24 / 25

Sur la question de la durabilité économique, il est difficile d'être dans la moyenne quand on vient de s'installer. L'évolution de la ferme va se faire sur 20 ans. Le fait que ce soit une reprise de ferme non familiale crée forcément beaucoup de changements au niveau économique, des espèces, du fonctionnement et même de l'infrastructure. Tous ces points impactent les dépenses.

Il serait très judicieux et logique de vendre la viande à plusieurs foyers plutôt qu'à un seul grossiste. Aujourd'hui, 50% du CA relèvent d'un seul client.

Échelle de durabilité économique



Pour résumer, la ferme a vraiment de beaux jours devant elle et est déjà sur bien des points exemplaire. Pierre-Antoine et Sophie ont de plus plusieurs projets pour la faire évoluer sur quelque chose de rentable, social, économiquement viable, écologique et solidaire. Ils savent prendre en compte non seulement la satisfaction de leurs clients mais aussi celui des animaux. C'est sur cette base que se construit leur propre bonheur.